

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° II du 15 octobre 2020

### **PROGRAMME DE RELANCE SOLIDAIRE – FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX HABITANT.E.S DU TERRITOIRE – AXE 2 « LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE » – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EMMAÛS CONNECT – SUBVENTION.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du 18 avril 2019 qui approuve la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 5 juin 2019 entre l'Etat et le Département,

Vu la délibération n°III du conseil départemental du 8 juillet 2020 qui approuve l'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre le Département et l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté,

Vu l'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 16 septembre 2020 entre l'Etat et le Département,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ALLOUE à l'association « Emmaüs Connect » une subvention de 500 220 euros dont 462 720 euros au titre des crédits du plan de rebond écologique et solidaire et 37 500 euros au titre des crédits du plan pauvreté ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Emmaüs Connect » et la CAF de Seine-Saint-Denis, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*